

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PEINTURE sur la commune principale de l'AIOT 72 route du Palais 87000 Limoges.

La référence de votre dossier est A-3-QYI351JOW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/06/2023 à 09h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **66204340500114**

Raison sociale **ARQUUS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

72 rte du Palais

72 ROUTE DU PALAIS

LIMOGES

87000 LIMOGES

Signataire

Qualité : **Cheffe d'établissement**

Référent

Fonction : **animateur sécurité environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PEINTURE**

Description des activités :

notre installation peinture est intégré à notre processus de fabrication neuve ou de rénovation /réparation des véhicules d'une surface de 770m2, l'installation dispose de 2 cabines de peinture. une pour peindre les sous-ensembles (lots de pièces) et une autre pour peindre la carrosserie des véhicules. les étapes du processus sont la préparation (nettoyage, marouflage), la peinture et le séchage. actuellement l'installation fonctionne de 7h30 à 16h30 mais en période de forte activité elle peut fonctionner en 2x8 ou 3x8. l'étape de la peinture se situe après la sortie des lignes de fabrication ou de rénovation des véhicules et avant l'étape de mise à disposition au client.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées.

Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

l'étape de la peinture se situe après la sortie des lignes de fabrication ou de rénovation des véhicules et avant l'étape de mise à disposition au client (rubrique 2930-1-a)

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **72 route du Palais 87000 Limoges**

X : 568091

Y : 6529332

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2940	2940-2-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être mise en œuvre 90 kg/j	DC	scénario maximal : fonctionnement en 3x8, 6 véhicules / jour + 3 lots de pièces diverses (10kg de produits / véhicules et 10kg de produits par lots de pièces) +

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Milieu naturel (hors forage souterrain) **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

rejets de particules et de COV dans l'air liés à l'exploitation de cabines de peinture

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

les cabines de peintures disposent de filtres pour capter les particules. ces filtres sont changés régulièrement dès que nécessaire. les pertes de charges sont vérifiées chaque semaine.

Autres sources :

rien d'autre à signaler

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

absorbants et matériaux souillés 15.02.02* --> transporteur VEOLIA --> traitement LAMBERTY & FILS boues de peinture 08.01.13* --> transporteur VEOLIA --> traitement LAMBERTY & FILS déchet de solvant de nettoyage 12.03.01 --> transporteur SAFETY KLEEN --> traitement SAFETY KLEEN emballages souillés 15.01.10* --> transporteur VEOLIA --> traitement LAMBERTY & FILS filtres peinture 15.02.02* --> transporteur VEOLIA --> traitement LAMBERTY & FILS

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **pompage d'eau sur la vienne + stockage en chateau d'eau alimentant le dispositif de sprinklage de l'installation et certains poteaux incendie du site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

installation sous sprinklage alimenté par le chateau d'eau lui même alimenté par la station de pompage de l'eau de la vienne installation sous détecteur d'incendie avec gardiennage 24/24 7j/7 sur le site et relié au SSI RIA et extincteurs avec personnel formé à leur utilisation cloisonnement coupe feu 2h pour le stockage de produits et pour le local préparation

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralNormalise.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_ensemble_1_2000.png

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

Cartographie_des_risques_environnementaux_ARQUUS_LIMOGES_23062023.pdf